

Direction départementale  
des territoires  
Service aménagement, risques  
Cellule prévention des risques

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Références : CPR/BC

***Avis d'enquête publique***  
***Commune de THONES***  
***Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)***

Le préfet de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrit sur le territoire de la commune de THONES, la tenue d'une enquête publique sur le projet de révision des plans de prévention des risques naturels prévisibles. Cette enquête se déroulera du **jeudi 03 octobre 2019** (9h00) **au vendredi 08 novembre 2019** (16h30).

Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale ; la décision de l'autorité environnementale du 22 mars 2017 est annexée à l'arrêté préfectoral de prescription de la révision du PPRN et consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie.

Durant la période d'enquête publique, le dossier sera déposé en mairie de Thônes, où le public pourra, outre les permanences du commissaire enquêteur, en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des locaux (Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (sauf vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2019, jour férié)), consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert en mairie ou les adresser au commissaire enquêteur, par courrier électronique à l'adresse suivante : [ddt-pprthones@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddt-pprthones@haute-savoie.gouv.fr) ou par voie postale, au siège de l'enquête (Mairie de Thônes, Place de l'Hôtel de Ville - BP 82 - 74 230 Thônes).

Le PPRN sera également consultable pendant cette période, sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie, à l'adresse suivante : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/> ainsi que sur un poste informatique mis à disposition du public à la direction départementale des territoires, cellule prévention des risques, 15 rue Henry Bordeaux à Annecy aux horaires d'ouverture suivants : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (16h le vendredi).

Monsieur François MARIE, inspecteur général de l'administration du développement durable, assurera les fonctions de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Thônes, afin de recevoir les observations et propositions, les :

- **jeudi 03 octobre 2019 de 9h00 à 12h00**
- **mardi 15 octobre 2019 de 9h00 à 12h00**
- **lundi 21 octobre 2019 de 13h30 à 17h30**
- **mercredi 30 octobre 2019 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 8 novembre 2019 de 13h30 à 16h30**

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête.

Les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à la mairie de Thônes, à la préfecture de la Haute-Savoie et à la direction départementale des territoires pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elles seront publiées sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie pendant un an.

La direction départementale des territoires de la Haute-Savoie est responsable du projet et, à ce titre, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (S.A.R. - Cellule prévention des risques, 15 rue Henry Bordeaux 74998 Annecy cedex 9). La décision d'approbation du PPRN sera prise, le cas échéant, par arrêté du préfet de la Haute-Savoie.

Le préfet